

# Accompagnement à la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

## NOTE DE SYNTHÈSE SCoT du Pays Midi Quercy

### Sommaire

- 1- Synthèse générale
- 2- Les enjeux majeurs
- 3- Les enjeux par secteur

### LE CONTEXTE

La présente note est établie à partir des données et connaissances d'experts naturalistes missionnés par l'ARPE. Les données et éléments cartographiques présentés ne se veulent pas exhaustifs. Ils sont le reflet des connaissances actuelles de l'état de la biodiversité sur le territoire.

Cette note est également assortie d'un schéma d'enjeux territorialisant les éléments développés ci-dessous.

Cette mission est effectuée dans le cadre du contrat de prestation intégrée « Accompagnement à la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans les SCoT et PLU intercommunaux », mis en œuvre par l'ARPE pour le compte, de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, de l'Etat, et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Cette mission a pour but de sensibiliser les maîtres d'ouvrage de SCoT à l'importance de la biodiversité, aux questions de continuités écologiques et aider à la déclinaison des enjeux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Il s'agit de mieux diffuser les connaissances déjà acquises et d'apporter un regard extérieur sur les principaux enjeux de biodiversité du territoire, en particulier en termes de Trame Verte et Bleue.

Le guide méthodologique de prise en compte de la Trame Verte et Bleue, « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées » élaboré par la DREAL, ainsi que celui réalisé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne « L'Eau dans les documents d'urbanisme » sont tous deux des outils très utiles pour ce type de démarche et sont téléchargeables respectivement sur les sites internet de la DREAL et de l'Agence de l'Eau.



## Schéma de COhérence Territoriale

### LE RESUME

Le territoire du SCoT Midi Quercy présente une grande diversité de milieux et par conséquent est porteur de nombreux enjeux concernant la biodiversité ordinaire comme remarquable.

Le SCoT se découpe en 4 secteurs principaux :

- le Causse de Caylus et les collines du Rouergue,
- le bas Quercy de Montclar,
- les vallées et terrasses de l'Aveyron,
- le bas Quercy de Montpezat,
- 

Et 3 enjeux principaux se dessinent :

- le maintien de la continuité des milieux ouverts à l'est du territoire,
- le maintien et la reconstitution de la continuité des milieux boisés et des zones humides en secteurs agricoles,
- la limitation de la fragmentation des continuités écologiques par les espaces urbains.

Le territoire du SCoT est caractérisé par une importante richesse en termes de biodiversité.

Cette richesse est pour partie reconnue par des zonages réglementaires ou des inventaires, qui couvrent essentiellement la moitié est du territoire.

La richesse biologique de ce territoire est en effet liée à la fois à des espèces d'intérêt patrimonial pouvant faire l'objet de mesures de protection et pour lesquelles le territoire a une responsabilité particulière, et des espèces dites « ordinaires » qui jouent toutefois un rôle essentiel dans son fonctionnement écologique. Ainsi le territoire du SCoT accueille à la fois à la fois des milieux ouverts, comme les pelouses sèches sur les zones de causses, abritant une faune et une flore spécifique, des milieux plus humides en bordure de cours d'eau ou fond de vallon propices à une grande diversité d'espèces, des zones de gorges encore préservées, ou encore de vastes espaces boisés favorables aux espèces forestières ainsi que quelques secteurs de forêts anciennes.

Cette grande diversité de milieux est toutefois menacée par différents facteurs.

La déprise agricole sur les versants des causses conduit à la fermeture et la fragmentation des milieux ouverts, et ainsi au déclin des cortèges des espèces associées. La fermeture des milieux peut entraîner la disparition d'espèces remarquables qui représentent un enjeu fort à l'échelle régionale.

L'urbanisation, en forte progression dans certains secteurs, comme les vallées et terrasses de l'Aveyron, se fait au détriment d'espaces naturels et agricoles et a une incidence sur les déplacements de la faune sauvage, tout comme les principales infrastructures routières (autoroute A20).

Le fort développement des activités de loisir de plein air est également source de dégradation de certains habitats particulièrement fragiles comme les falaises ou les milieux karstiques, ainsi que de dérangement de la faune sauvage.

Les milieux humides et aquatiques subissent également de fortes pressions, liées à la fois à une hydrologie déficitaire, des obstacles aux continuités écologiques et des modifications hydromorphologiques.

#### Sites de référence

[www.arpe-mip.com](http://www.arpe-mip.com)  
[www.territoires-durables.fr](http://www.territoires-durables.fr)  
[www.frc-midi-pyrenees.fr](http://www.frc-midi-pyrenees.fr)  
[www.cren-mp.org](http://www.cren-mp.org)  
[www.crp-midi-pyrenees.fr](http://www.crp-midi-pyrenees.fr)  
[www.naturemp.org](http://www.naturemp.org)  
[www.baznat.net](http://www.baznat.net)  
[www.cbnmp.fr](http://www.cbnmp.fr)  
mission régionale d'observation sur l'eau  
plan écophyto 2018

#### Contact

**Bénédicte GOFFRE**

[goffre.b@arpe-mip.com](mailto:goffre.b@arpe-mip.com)

## La Trame Verte et Bleue et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique sur le territoire du SCoT.

La Trame Verte et Bleue, outil d'aménagement durable du territoire, constitue une réelle opportunité pour appréhender, au sein d'un projet de territoire, la problématique de la biodiversité dans sa globalité. Cette nouvelle approche apparaît la plus pertinente pour une intégration plus étroite des problématiques environnementales, économiques et sociales : préservation du cadre de vie, production de bois-énergie, valorisation des pratiques agricoles permettant l'expression de la biodiversité, auto épuration des eaux, régulation des crues...

Sous ce terme « TVB » résonne à la fois une réalité écologique, naturaliste, et un ensemble de mesures destinées à mieux prendre en compte cette réalité dans les politiques d'aménagement : la TVB a pour objectif de maintenir et restaurer un réseau écologique cohérent sur le territoire national pour que les espèces puissent communiquer, circuler et par conséquent assurer leur survie. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en est la traduction à l'échelle régionale.

La TVB doit s'identifier à plusieurs échelles. Les continuités écologiques identifiées à l'échelle du SRCE posent et structurent les grands enjeux en termes de connectivité des milieux et mettent en cohérence celles identifiées à une échelle plus locale. Inversement, les continuités identifiées localement affinent et complètent les connectivités à préserver en les reliant à la réalité du terrain.

Les acteurs du SCoT peuvent ainsi intégrer la problématique des continuités écologiques :

- par la prise en compte du SRCE en adaptant les enjeux régionaux au contexte local,
- en s'intéressant aux enjeux de continuités propres au territoire concerné.

Le SRCE, adopté le 27 mars 2015 par arrêté préfectoral, identifie 9 enjeux régionaux, dont les trois premiers s'appliquent à l'ensemble de la région :

- enjeu n°1 : La conservation des réservoirs de biodiversité,
- enjeu n°2 : Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau,
- enjeu n°3 : La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau,
- enjeux n°4 : Le maintien des déplacements des espèces de la plaine : du piémont pyrénéen à l'Armagnac
- enjeux n° 5 : L'amélioration des déplacements des espèces de la plaine : le bassin de vie toulousain et ses alentours
- enjeu n°6 : Le maintien des continuités écologiques au sein des Causses,
- enjeu n°7 : Le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations,
- enjeu n°8 : Les nécessaires déplacements des espèces au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées,
- enjeu n°9 : Le rôle refuge de l'altitude pour les espèces dans le contexte de changement climatique. »

### Références législatives

**La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010**, inscrit la TVB dans le code de l'environnement et précise que **les documents d'urbanisme doivent prendre en compte le SRCE (art L. 371-3 du code de l'environnement) :**

« Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme et précisent les mesures permettant d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques que la mise en œuvre de ces documents de planification...sont susceptibles d'entraîner ».



## Enjeux prioritaires du SRCE pour le SCoT Midi Quercy

**Enjeu 1** : La conservation des réservoirs de biodiversité

**Sous trames concernées** : Milieux boisés de plaine, milieux ouverts et semi-ouverts de plaine, milieux humides et cours d'eau

**Sur votre territoire** : Sont à préserver, les cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité qui traversent le territoire du nord-est au sud-ouest (la Bonnette, la Lère, le Lemboulas) ; les boisements et milieux ouverts de plaine identifiés au nord-est et sud-est du territoire ainsi que sur la causse de Caylus.

**Enjeu 2** : Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau

**Sous trames concernées** : Milieux humides et cours d'eau

**Sur votre territoire** : Les zones humides attenantes aux cours d'eau ainsi que les espaces de mobilité des rivières.

**Enjeu 3** : La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau

**Sous trames concernées** : Milieux humides et cours d'eau

**Sur votre territoire** : Les obstacles aux continuités identifiés sur les principales rivières sont à réduire, principalement sur l'Aveyron et la Lère.

**Enjeu n°6** : Le maintien des continuités écologiques au sein des Causses

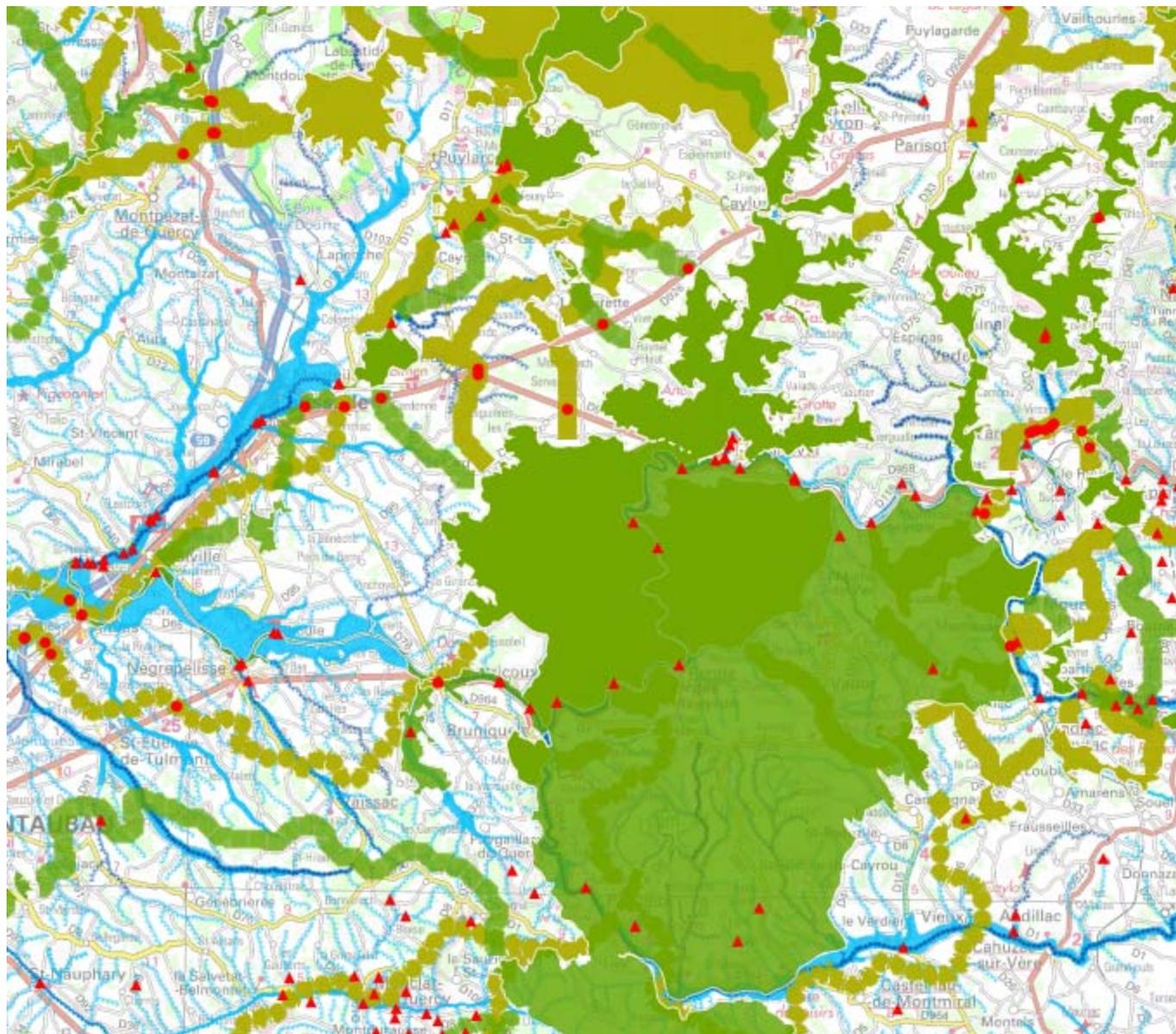
**Sous trames concernées** : milieux ouverts et semi-ouverts de plaine

**Sur votre territoire** : Les principaux réservoirs de biodiversité sont situés sur la moitié est du territoire, dans le secteur du causse de Caylus et des collines du Rouergue. Toutefois des corridors à remettre en bon état sont identifiés sur la partie ouest afin de rétablir les connectivités de ces réservoirs avec d'autres ensembles du territoire régional.

**Enjeu 7** : Le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations

**Sous trames concernées** : Milieux boisés de plaine et milieux ouverts et semi-ouvert de plaine

**Sur votre territoire** : La connectivité entre les réservoirs de biodiversité représente un enjeu important pour le territoire. La plupart des corridors identifiés sont en bon état et à préserver. Toutefois plusieurs corridors de la sous-trame boisée et de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts sont à remettre en bon état au sud-ouest du territoire.



La TVB identifiée par le SRCE sur le territoire du SCOT Midi Quercy  
(source : [http://carto.mipyygeo.fr/1/c\\_srce\\_consult.map](http://carto.mipyygeo.fr/1/c_srce_consult.map))

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Milieux boisés de plaine</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> corridors à préserver</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> corridors à remettre en bon état</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> réservoirs à préserver</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Milieux ouverts et semi-ouverts de plaine</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> corridors à préserver</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> corridors à remettre en bon état</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> réservoirs à préserver</li> </ul> |
|---|--|



## Les enjeux majeurs.

Enjeux	Milieux	Menaces	Propositions de gestion
<b>Maintien de la continuité des milieux ouverts à l'est du territoire</b>	Pelouses sèches, landes	Embroussaillage du à la déprise agricole Exploitation sylvicole limitée	Réouverture des milieux Amélioration des pratiques forestières
<b>Maintien et reconstitution de la continuité des milieux boisés et des zones humides en secteurs agricoles</b>	Zones humides en bordure de cours d'eau ou fond de vallon	Drainage lié aux activités agricoles Arrachage de haies	Restauration de zones humides Programme de replantation de haies Maintien de pratiques agricoles diversifiées Inscription des éléments à conserver ou restaurer
<b>Limitation de la fragmentation des continuités écologiques par les espaces urbains.</b>	Espaces boisés Bocage	Concentration de populations animales sur certains secteurs du fait de la rupture de certaines continuités écologiques	Rétablissement de la perméabilité des principales infrastructures routières Urbanisation recentrée sur les centres bourg

## Le maintien de la continuité des milieux ouverts à l'est du territoire.

Les pelouses sèches, **milieux ouverts caractéristiques des zones peu fertiles comme les causses** sont le résultat de plusieurs siècles de pâturage orchestré par l'homme.

La **déprise agricole** sur ces milieux peu productifs entraîne actuellement leur **embroussaillage**, dynamique naturelle qui conduit les milieux vers leur état originel : la forêt. Les pelouses sèches sont pourtant des **milieux à fort enjeux pour la biodiversité**. Elles accueillent sur ce territoire **des espèces qui leur sont spécifique** comme le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), la Magicienne dentelé (*Saga pedo*) ou de nombreuses Orchidées (*Orchidaceae sp.*).

Cela se traduit sur le territoire par la **présence de nombreux réservoirs de biodiversité** identifiés en raison de leurs enjeux.

Témoins de l'histoire liée au pâturage ayant permis leur maintien, ces zones comportent parfois **des arbres multiséculaires d'intérêt majeur pour la biodiversité**. Utilisés historiquement pour l'affouage<sup>1</sup>, le bois de chauffage à partir des branches ou encore comme marqueur parcellaire ou zone d'ombrage pour les animaux, ces arbres **font partie du patrimoine culturel du territoire**. Façonnés par l'homme (taille en têtard, émondage...) ils sont les dernières traces de pratiques qui disparaissent de nos jours. Ils représentent pourtant un **enjeu fort pour la biodiversité inféodée au bois mort** (espèces saproxyliques) **et aux cavités d'arbres** (chouette, chauve-souris, taupin violacé...).

<sup>1</sup> Droit de prendre du bois dans une forêt

## Le maintien et la reconstitution de la continuité des milieux boisés et des zones humides en secteurs agricoles.

Les secteurs les plus fertiles du territoire ont connu le plus fort développement de l'agriculture. Particulièrement impactées, les **zones humides en bord de cours d'eau ou fond de vallon** présentent des terres de très bonne qualité pour la culture une fois drainées.

Ces zones, caractérisées par **des espèces spécifiques** animales, telles que le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), ou végétales, telles que la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) ne subsistent plus qu'à **l'état résiduel** sur le territoire. Elles ont pourtant un **rôle prépondérant dans la qualité des eaux** du territoire et la **limitation des risques** liés aux crues. Leur forte régression conduit **l'isolement des populations d'espèces** qu'elles hébergent.

Le même phénomène s'observe pour **les éléments boisés** (haies, petits boisement...) qui ont **subi des arrachages** au cours des dernières décennies en lien avec la mécanisation agricole. Les parcelles sont de plus en plus grandes avec le moins d'obstacles possible. Des espèces telles que la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou le gibier qui utilise les haies buissonnantes par exemple sont particulièrement impactés.

Le maintien de ces composantes (bocage, zone humide) qui font le paysage du territoire et sa diversité est un préalable qui peut s'inscrire dans les documents d'urbanisme. La mise en œuvre de politiques de **replantation de haies** ou la **restauration de zones humides** apparaissent nécessaires pour s'orienter **vers une réhabilitation des continuités** entre ces milieux, indispensable à la survie à long terme des populations d'espèces qui permettent **le bon fonctionnement écologique du territoire**.

Une telle démarche n'est viable que si elle s'accompagne du **maintien d'une diversité de pratiques agricoles** (pâturage, prairies naturelles de fauche...) qui permettent pour un même type de milieu de s'exprimer et d'assurer des fonctions écologiques complémentaires.



## Schéma de COhérence Territoriale

Les paramètres liés aux habitats semblent primordiaux pour **maintenir le patrimoine naturel lié à la diversité des espèces aquatiques** et notamment des espèces repères pour la qualité des milieux. La **disponibilité des zones de reproduction** (substrats minéraux non colmatés, herbiers et substrats végétaux temporairement immergés) est considérée comme le paramètre essentiel à protéger pour le maintien des populations. La **capacité d'accueil est parfois elle-même affectée** (obstacles à l'écoulement, étiages sévères ...) et les leviers d'actions envisageables devront participer à l'amélioration de l'état global de ces milieux.

### La limitation de la fragmentation des continuités écologiques par les espaces urbains.

L'**urbanisation et le développement des infrastructures** sont les facteurs des plus visibles de fragmentations des milieux naturels.

La **barrière quasi imperméable** que constitue l'A20 pour la grande faune par exemple pose des problèmes pour le **déplacement des animaux qui restent alors concentrés** sur certains secteurs où ils occasionneront des dégâts, notamment sur des parcelles agricoles. A ce titre, une réflexion pourrait être menée sur la **perméabilité des infrastructures de transport existantes** vis-à-vis de la faune et sur leur **impact à la fois écologique et économique**.

L'étalement urbain en plus de contribuer au problème de continuité écologique est gourmand en terres arables ou en espaces naturels. Problématique identifiée à travers le SRCE, il est préférable de prévoir **une urbanisation recentrée** sur les centres urbains et de s'interroger sur **l'habitat disponible** dans les centres bourgs.

## Principaux enjeux naturalistes par secteur.

### Le Causse du Quercy Rouergue.

L'entité du Causse Quercy Rouergue s'étend quasiment sur la **moitié est du territoire du SCoT** ; elle accueille le point culminant du département du Tarn-et-Garonne, situé à 504 m d'altitude au lieu-dit Puech Maurel sur la commune de Castanet. Cette entité est caractérisée par **un relief accidenté**, constitué de **nombreuses gorges boisées**, notamment les gorges de l'Aveyron, et de **plateaux agricoles** plus ou moins travaillés. L'élevage des ovins et des bovins viande est la principale activité agricole présente sur ce secteur.

Le taux de boisement est supérieur à 50% dans le secteur. Les milieux alternent **entre landes de buis et de genévrier, chênaies pubescentes et pelouses sèches calcicoles** riches en faune et flore patrimoniales. Par exemple, une petite plante annuelle, la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), se rencontre sur les terrains secs et pierreux des causses ; elle est protégée en France.

Cette diversité d'habitats et la richesse spécifique associée font de cette entité **particulièrement couverte par les zonages d'inventaires de biodiversité** (ZNIEFF). La forte connectivité entre les milieux a également valu leur intégration au SRCE de Midi-Pyrénées.

Néanmoins, la **déprise agricole** est visible sur de nombreux versants du Causse et l'exploitation sylvicole des forêts, majoritairement privées, y est le plus souvent limitée à des coupes de bois de chauffage et quelques bois d'œuvre. La **fermeture du milieu** a favorisé les **continuités écologiques propres aux habitats forestiers**, ainsi que l'implantation et le développement des **espèces forestières**, telles que la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le Sanglier (*Sus scrofa*) ou encore le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), qui est présent sur le secteur depuis les années 1990 (secteur concerné par un massif à Cerfs, ONCFS). A contrario, la fermeture du milieu a entraîné la **fragmentation des continuités des milieux ouverts** et le déclin du cortège des espèces associées. Ainsi, le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), la Perdrix rouge (*Alectoris rufa*) et le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), autrefois abondants, peuvent aujourd'hui éprouver des difficultés à établir des populations naturelles stables.

L'augmentation des populations des grands mammifères depuis 20 ans, s'est faite sans impacts majeurs sur les activités humaines, à l'exception des collisions routières, par exemple sur les routes départementales allant de Septfonds à Caylus et de Septfonds à Saint-Antonin Noble Val.

La **fermeture des milieux** peut localement entraîner la **disparition de nombreuses espèces remarquables** qui constituent un enjeu fort à l'échelle régionale comme le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), la Magicienne dentelée (*Saga pedo*), de nombreuses espèces d'orchidées ou encore un oiseau, l'Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*). En revanche, le **maintien de secteurs buissonnants** en transition vers l'espace forestier est **favorable à certaines espèces** dont la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), espèce méditerranéenne connue de manière localisée en Midi-Quercy ou la Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*), papillon protégé en France. L'espace forestier, qui peut sembler prédominant sur le secteur reste **lié à des accrus relativement récents** en lien avec la déprise agricole ou des repousses en taillis. Quelques **secteurs de forêts anciennes**, présents sur le causse, révèlent **un intérêt fort pour la biodiversité forestière** du Pays Midi-Quercy. On y retrouve des espèces à fort enjeux dont des rapaces forestiers tels que le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ou l'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*), des chauves-souris telles que le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*), ou le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), des oiseaux comme le Pic mar (*Leipicus medius*). On trouve également des espèces d'insectes inféodées aux vieux arbres avec notamment le Taupin violacé (*Limoniscus violaceus*) et le Grand bupreste du chêne (*Eurythyrea quercus*). De par leur faible représentation, les secteurs de «forêts anciennes» combinant ancienneté de l'état boisé et maturité biologique, **restent menacés sur le territoire**. Il est important de les identifier sur le territoire du SCoT et d'y associer des mesures de préservation adaptées, y compris sous des formes conventionnelles.



## Schéma de Cohérence Territoriale

Les **milieux karstiques** qui constituent le causse sont favorables à **une diversité remarquable d'espèces de chauves-souris**. Notons en particulier la présence du Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ou du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) pour lesquelles la **responsabilité du territoire** est importante vis-à-vis des populations régionales de ces espèces. Les enjeux relatifs aux chauves souris se retrouvent également **le long des grandes falaises** notamment dans les gorges de l'Aveyron. Ces falaises sont le lieu de nidification d'oiseaux rupestres remarquables dont le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ou encore le Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*). Ces espèces sont particulièrement **sensibles au dérangement** et le fort développement des sports de plein air nécessite d'être encadrée.

Les **cours d'eau karstiques**, affluents de l'Aveyron (Baye, Seye, Bonnette), sont des cours d'eau salmonicoles avec une population de Truite fario (*Salmo trutta fario*) fortement exigeante en ce qui concerne l'habitat physique (qualité des frayères donc des substrats, diversité des faciès, continuité piscicole...) et la qualité de l'eau (température, oxygénation, MO...). Cette espèce repère subit des **contraintes liées à une hydrologie déficitaire**, et à des **obstacles à la continuité écologique** (seuils de moulins) ainsi qu'à des **modifications hydromorphologiques** (recalibrage et déplacement de lit).

Le **réseau de mares** présent sur le causse constitue la seconde richesse pour la biodiversité aquatique du Pays Midi-Quercy. Outre leur rôle comme source d'eau pour la grande faune, elles jouent un rôle primordial dans la présence d'espèces dont des Amphibiens comme par exemple le Triton marbré (*Triturus marmoratus*).

L'**urbanisation demeure très faible** sur ce territoire. Certaines communes comme Saint-Antonin Noble Val, Parisot ou Castanet voient toutefois leur population augmenter, ce qui pourrait engendrer un développement urbain plus important.

### Informations disponibles :

- La Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn-et-Garonne, en partenariat avec le CPIE Quercy-Garonne, mène des actions d'inventaire et de restauration de ces mares en intégrant la continuité écologiques de ces milieux avec le réseau hydrographique et les linéaires boisés.
- Livret pédagogique d'information et de recommandations pour les propriétaires forestiers du Pays Midi Quercy, mis en place pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité forestière sur ce territoire (<http://www.midi-quercy.fr/Preservons-la-biodiversite-des.html>)

## Le bas Quercy de Montclar.

Cette entité se situe dans la partie sud du territoire du SCoT Midi-Quercy. Elle est constituée **de zones de coteaux et de multiples petites vallées**. L'agriculture y est très diversifiée : on y trouve des zones de grandes cultures (tournesol, maïs, céréales, colza) mais aussi de la vigne, et quelques exploitations en production avicole et bovine. L'élevage laitier, auparavant bien présent dans le secteur, a quasiment disparu occasionnant la régression des milieux prairiaux.

Le Bas Quercy de Monclar reste relativement **riche en éléments boisés**, avec une couverture forestière d'environ 30%. Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Châtaignier (*Castanea*), le Charme (*Carpinus*) et le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) Ces boisements abritent **une faune diversifiée dont des Oiseaux** comme le Pic mar (*Leiopicus medius*) et la Chouette hulotte (*Strix aluco*), **des Mammifères** comme la Martre des pins (*Martes martes*) et la Genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée en France, ainsi qu'un **Amphibien typique des forêts** : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*). L'exploitation sylvicole s'oriente notamment sur le Châtaignier pour la fabrication de piquets. Les autres essences présentes (chênes, charmes, robiniers, pins...) sont également valorisées en bois d'œuvre, piquets, bois bûche ou plaquette forestière. Cette diversité de boisements et la présence d'une **part relativement importante de linéaires boisés** qui sont un support de continuités écologiques forestières sont très favorables à des espèces de lisière comme le Chevreuil (*Capreolus capreolus*). Les autres **grands Mammifères tendent également à accroître leur population** sur ce secteur, mobilisant toute l'attention des acteurs afin de concilier la présence d'une faune diversifiée, et les intérêts humains et économiques, et l'équilibre sylvo-cynégétique nécessaire au renouvellement forestier. Outre les multiples fonctions qu'ils occupent (épuration de l'eau, brise-vent, maintien du sol...), ces linéaires boisés offrent d'**importants terrains de chasse pour plusieurs espèces de chauves-souris** puisqu'ils abritent une grande diversité d'insectes dont elles se nourrissent.

L'imbrication de bois, bosquets, linéaires de haies et ripisylves au sein de l'espace agricole constitue un atout pour la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts et **un biotope idéal pour les espèces** de ces milieux, notamment celles **associées aux espaces cultivés**. On y rencontre de belles populations de Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), mais aussi d'espèces plus sensibles à la diversité paysagère et aux pratiques peu intensives comme la Perdrix rouge (*Alectoris rufa*) ainsi que deux espèces de busards nichant au sol dans les cultures, le Busard cendré (*Circus pygargus*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*). Certaines espèces d'oiseaux apprécient tout particulièrement ce **maillage d'habitat** comme la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou encore le Milan royal (*Milvus milvus*). De nombreux lacs collinaires favorisent également la présence de diverses espèces de canards sauvages.

Bien que **fortement altérés par des pressions de pollutions ponctuelles et diffuses, les deux principaux cours d'eau** de ce secteur, le Tescou et son principal affluent le Tescounet, présentent encore un certain potentiel biologique. Ce potentiel se traduit par la diversité d'espèces de poissons d'eau douce, que l'on peut considérer comme **le cortège d'espèces repères de ce type de cours d'eau**, mais surtout par la présence de Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) même si son occurrence reste très ponctuelle. L'absence de Toxosotome (*Chondrostoma toxostoma*) et de Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) parmi le cortège d'espèces, combinée aux faibles densités de celles présentes et à la diversité importante d'espèces limnophiles<sup>2</sup> sont autant de **traces de la dégradation de ces cours d'eau**.

L'état de ces milieux est en effet altéré par **une hydrologie déficitaire** (aggravée par les prélèvements, l'interception des écoulements par les plans d'eau et la raréfaction des zones humides), de nombreux secteurs dont l'**hydromorphologie est altérée** (rectification incision très importante, continuité écologique ...) et par des apports du bassin versant qui participent au **colmatage des substrats** car peu retenus par la ripisylve généralement réduite à un simple bandeau en haut de berges.

Même si, globalement, l'**urbanisation se développe lentement** dans ce secteur, les constructions tendent à croître sur le bas Quercy de Monclar, et le mitage urbain empiète sur les habitats des espèces sauvages. Il est à noter des cas de **ruptures de continuités** qui se traduisent entre autres par des collisions entre automobiles et faune sauvage.

<sup>2</sup> Les organismes limnophiles sont des espèces qui vivent dans les parties calmes des cours d'eau ou dans les eaux stagnantes (marais par exemple), dans les eaux douces calmes.

## Les vallées et terrasses de l'Aveyron

La vallée de l'Aveyron est bordée par **une ripisylve semi-naturelle** ainsi que **des peupleraies**. Ces plantations peuvent dans certains cas se substituer à des prairies humides ou en modifier le fonctionnement. Elles constituent des habitats moins favorables pour la faune et la flore qu'une ripisylve, plus diversifiée.

La rivière Aveyron constitue un **milieu aquatique remarquablement conservé au sein des gorges**. Cette rivière semble plutôt **propice à l'espèce repère** qu'est le Brochet (*Esox lucius*) **et à ses espèces accompagnatrices**. Plusieurs espèces participent également à l'aspect patrimonial du peuplement, notamment : la Bouvière (*Rhodeus sericeus*), le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*) et sur certains affluents le Chabot (*genre Cottus*), la Vandoise (*Leuciscus leuciscus*, *Leuciscus burdigalensis*) et en de plus rares apparitions la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*).

La diversité des habitats aquatiques de l'Aveyron profite encore aux peuplements piscicoles diversifiés sur ce secteur mais divers facteurs limitant restent **problématiques pour sa fonctionnalité globale**, et particulièrement pour l'espèce repère qu'est le brochet. Le **taux d'étagement important** induit par la succession d'obstacles à l'écoulement qui entraînent une **homogénéisation des faciès** et une **raréfaction des habitats temporairement immergés**, notamment des frayères et nurseries en lit mineur (herbiers) ou en lit majeur (bras morts), dont la disponibilité est déjà réduite par l'encaissement et l'incision du lit. Sur ce secteur, quelques rares populations d'Ecrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) subsistent encore sur de petits affluents mais sont soumises à **l'altération de l'habitat et de la qualité de l'eau** ainsi qu'à la **mise en concurrence avec des espèces exotiques** (écrevisses américaine *Orconectes limosus*, signal *Pacifastacus leniusculus* et potentiellement de Louisiane *Procambarus clarkii*).

Enfin, comme sur l'ensemble des cours d'eau du département, l'anguille (*Anguilla anguilla*) figure **parmi les espèces patrimoniales** et participe à l'enjeu d'amélioration de la continuité écologique.

La **rivière et les espaces latéraux** associés représentent un **habitat et une zone refuge pour de nombreuses espèces** comme la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), ou des oiseaux comme le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

Notons également la **présence d'un cortège de libellules d'intérêt international** constitué de la Cordulie splendide (*Macromia splendens*), de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et du Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*).

Sur quelques stations très localisées le long de l'Aveyron, **une discrète plante rare et protégée**, la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) nécessite une attention particulière.

Au-delà du secteur de gorges, les terrasses de l'Aveyron constituent le territoire de **la grande culture** (maïs, tournesol, céréales) et de **l'arboriculture** (vergers) qui s'accompagnent d'une intensification des pratiques agricoles (agrandissement du parcellaire, arrachage des haies, ....). Le milieu y est ainsi très ouvert, présente peu de forêt et conduit à une **homogénéisation des milieux néfaste à la biodiversité**. L'intensification des pratiques agricoles a des impacts sur les espèces de milieux ouverts et semi-ouverts ainsi que sur celles tributaires d'habitats agricoles diversifiés. Ainsi, le Lièvre (*Lepus*), le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) ou la Perdrix rouge (*Alectoris rufa*) éprouvent des **difficultés à maintenir des populations naturellement viables** sur ce secteur.



## Schéma de Cohérence Territoriale

Quelques bosquets de chênes persistent. Les plus grands espaces boisés sont constitués par les peupleraies qui bordent l'Aveyron. Les espaces boisés continuent cependant d'**accueillir les espèces généralistes**, telles que le Pigeon ramier (*Columba palumbus*) en migration et en hivernage, dont les populations ont tendance à croître sur le secteur, la Buse variable (*Buteo buteo*), le cortège de Mésanges, ... La présence de vergers dans ce secteur permet **de compenser partiellement le déficit de haies** et participe au **maintien des oiseaux frugivores** tels que les Grives.

La présence de grande faune, notamment de Chevreuil (*Capreolus capreolus*) sur un secteur qui accueille également pépinières et plantations fruitières mobilise fortement les acteurs ruraux pour **que soit maintenu ou rétabli l'équilibre agro-sylvo-cynégétique**.

L'irrigation importante dans cette zone a nécessité la construction de **grandes retenues collinaires** (Gouyre, Tordre) qui ont probablement eu un **impact sur les continuités écologiques longitudinales des milieux aquatiques** (altération du régime hydrologique, modification localisée des conditions climatiques, dégradation de la qualité de l'eau due à la stagnation...). Ces aménagements permettent néanmoins d'accueillir **une avifaune diversifiée** (anatidés, limicoles, oiseaux piscivores...).

L'**urbanisation est en forte progression** depuis 15 ans dans cette zone, notamment aux alentours de Nègrepelisse et à la périphérie de Montauban (Léojac, Saint-Etienne de Tulmont). L'étalement urbain a consommé de l'espace agricole et naturel, ce qui a eu un impact sur certaines pratiques qu'elles soient agricole ou de loisirs (de nature, telles que la chasse, la randonnée...) et une **incidence sur les déplacements de la faune sauvage**. Les entraves qu'occasionne le réseau routier sur les continuités écologiques terrestres sont particulièrement importantes sur ce secteur. Les collisions entre les automobiles et la faune sont nombreuses et fréquentes.

## Le bas Quercy de Montpezat

Les **larges plateaux** avec leurs **collines arrondies** constituent des zones de polyculture et d'élevage où céréales, vergers, vignes et truffières sont répartis en mosaïque sur tout le secteur. Depuis quelques années l'activité d'élevage régresse, elle est aujourd'hui remplacée par la culture céréalière et les plantations d'arbres truffiers.

Le Quercy Blanc, qui présente **une importante diversité de biotopes naturels et agricoles**, est un secteur très favorable pour la **petite faune inféodée aux espaces cultivés**. On y rencontre ainsi de belles populations naturelles de Lièvres d'Europe (*Lepus europaeus*) et de Perdrix rouge (*Alectoris rufa*), favorisées par des mesures particulières de gestion de la part des acteurs ruraux.

Avec **20% d'espaces boisés**, l'exploitation forestière est principalement orientée vers le bois de chauffage. Les essences les plus présentes sont le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le Charme (*Carpinus*). Ces boisements ont permis la **colonisation des grands Mammifères**, principalement le Sanglier (*Sus scrofa*) et Chevreuil (*Capreolus capreolus*) ainsi que de la Bécasses des bois (*Scolopax rusticola*) pendant l'hivernage. Ils abritent également des **espèces d'intérêt** comme Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*) ou encore la Genette commune (*Genetta genetta*).

Les prairies humides de ce secteur sont tout à fait remarquables. On y retrouve des zones à Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), **une plante sensible à la perturbation par l'amendement et la fertilisation**, dont les populations sont ici parmi les plus importantes dans la région. Associés à ces prairies humides, un papillon, le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ou un escargot, le Vertigo (*Vertigo moulinsiana*) témoignent de la qualité de ces milieux.

Les quelques **prairies humides** présentes dans les vallées et les **nombreuses mares** en font un secteur privilégié pour la biodiversité. On retrouve le **cortège d'Amphibiens** dont le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), les Grenouilles vertes (*Pelophylax lessonae*), les Tritons palmé (*Lissotriton helveticus*) et marbré (*Triturus marmoratus*) ainsi que **plusieurs espèces de libellules**. De manière plus rare et localisée se trouve le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), un micromammifère inféodé aux zones humides qui est protégé en France.

Les **petits cours d'eau** en bon état présentent **des espèces patrimoniales** comme l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), le Chabot (*Cottus gobio*), ainsi que la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) et le Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*). Ces espèces sont **menacées par les ruptures de continuités écologiques et modifications des écoulements** dues aux plans d'eau artificiels.

Ces cours d'eau, principalement la Lère et le Lemboulas, sont particulièrement **marqués par une hydrologie déficitaire**, avec **des étiages sévères** (ruptures d'écoulements affectant des linéaires importants) aggravée par un socle karstique sur la Lère et par **les prélèvements et l'interception des écoulements** par de très nombreux plan d'eau sur le Lemboulas ainsi que la raréfaction des zones humides.

L'habitat physique de ces cours d'eau de plaine, déjà réduit par les apports du bassin versant (fines colmatant les substrats par exemple) et aussi impacté par **des modifications hydromorphologiques** plus ou moins anciennes (obstacles à l'écoulement, rectification, recalibrage etc.).



## Schéma de Cohérence Territoriale

L'**urbanisation se développe lentement** dans le Bas-Quercy de Montpezat, sauf autour de Caussade où de nombreuses habitations se construisent. L'autoroute A20, qui concerne principalement ce secteur, constitue **un ouvrage impactant les continuités écologiques** à l'échelle du territoire du SCoT en limitant les échanges de populations de faune sauvage entre l'est et l'ouest du secteur. Cette problématique est prégnante en ce qui concerne les grands mammifères. En effet l'autoroute A20 ne présente **pas d'ouvrage de perméabilité dédié** à ces espèces, ce qui entraîne des problèmes d'échanges de populations et par endroit des concentrations de grands mammifères qui **menacent l'équilibre agro-sylvo-cynégétique**, notamment en ce qui concerne les cultures semencières, la vigne et les truffières.

### Pour aller plus loin :

- Charte forestière du territoire Midi-Quercy
- Inventaire des zones humides du Tarn et Garonne
- Documents d'objectif des sites Natura 2000 Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère, Causse de Gaussou, Forêt de la Grésigne et environs, Serres de Labastide-de Penne, et de Belfort du Quercy, Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, et l'Agout et du Gijou,
- Inventaire des mares en Pays Midi-Quercy - Fédération des Chasseurs et CPIE Quercy-Garonne
- Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles - Fédération de pêche du Tarn et Garonne

